

D.2021.12.15.6.9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 15 Décembre 2021

6 – GESTION DU PATRIMOINE
6.9– Ligne B du métro : Marché M2021-0174 - Rénovation des façades de quai de la ligne B : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise TRAMOBUS.

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X (a/c du point 1.1.1)		X (jusqu'au CR des décisions)
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Les façades de quai de la ligne B font partie intégrante du système de métro automatisé et participent à l'exploitation et au principe de sécurité de la ligne. Elles ont été mises en service en 2007 à l'ouverture de la ligne B. Il y a un équivalent de 42 façades de quai sur toute la ligne (2 par station et 4 à Jean Jaurès).

L'arrêt régulier des rames en station sollicite particulièrement les portes automatiques qui coïncident avec les portes des rames pour permettre le flux des voyageurs.

La durée de vie de certains composants de ces portes fortement sollicitées est aujourd'hui dépassée. Une opération de remplacement de ces composants est nécessaire.

Le budget prévisionnel global prévu pour cette opération est de 1 400 000,00€HT et se décompose comme suit :

- 1 200 000 €HT de fourniture de pièces et reconditionnement
- 200 000 €HT d'installation à la charge de TV (coût intégré dans le CSP actuel et futur)

L'opération durera 2 ans ½ incluant le temps de noria des motoréducteurs, les travaux étant principalement réalisés de nuit.

Il est convenu que les équipes Tisséo Voyageurs réaliseront la rénovation sur site de tous les équipements qui peuvent être traités pendant des phases de maintenance classique. Il sera ainsi ajouté aux révisions préventives :

- La rénovation des poulies, des verrous et des chariots
- Le remplacement des contacteurs de portes et des lames de guidage par des équipements neufs
- Le remplacement des motoréducteurs par des équipements rénovés en usine

Cette partie d'installation et rénovation sur site qui sera réalisée par les équipes Tisséo est donc exclue du présent marché et sera réalisée dans le cadre du Contrat de Service Public actuel et futur.

Les prestations à inclure dans le présent marché sont donc :

- Fournitures de pièces et kits de rénovation
- Rénovation en usine motoréducteurs

L'entreprise TRAMOBUS est le fournisseur actuel de Tisséo et a une exclusivité de représentation pour le fabriquant d'origine des façades de quais de la ligne B.

La consultation a été lancée en vertu des dispositions de l'article R.2122-3-3° du Code de la Commande Publique régissant la procédure pour les marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables.

La lettre de consultation a été envoyée à l'entreprise TRAMOBUS le 14 octobre 2021.

La date limite de remise de l'offre a été fixée au 29 octobre 2021 à 12h00.

L'entreprise TRAMOBUS a déposé une offre dans les délais.

Une séance de négociation s'est déroulée le 18 novembre 2021. La date limite de remise de l'offre après négociation a été fixée au 25 novembre 2021 à 12h00.

L'entreprise TRAMOBUS a déposé une offre après négociation dans les délais.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 6 décembre 2021, attribué le marché à l'entreprise TRAMOBUS pour un montant de 1 209 852,00 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature du marché de rénovation des façades de quai de la ligne B avec l'entreprise TRAMOBUS.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

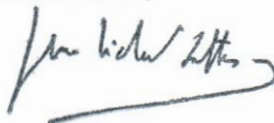
ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2021-0174 pour la rénovation des façades de quai de la ligne B avec l'entreprise TRAMOBUS pour un montant de 1 209 852,00 € H.T.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses et recettes seront inscrites aux budget 2021 et suivants.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES